

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

16495

Déclaration de Maladie : N° P19-0008503

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 21287 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AHMED REZKI Date de naissance : 03/03/1933

Adresse : LOT ENENS - RUE 3 N° 23 HAUT ESPLAN

Tél. : 05 22 26 8771 Total des frais engagés : 1 565,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/12/2019

Nom et prénom du malade : REZKI Ahmed Age : 86 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection membre moyen

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/12/2019 Le : 24/12/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 21 | | | | |
| 22 | C | | 300,00 DH | M. Y. BOUZOUBAA Neurochirurgien - Docteur Assermenté 18, Rue Abou Maachar - Anoual Casablanca +212 52 86 28 22 |
| 23 | | | | |
| 24 | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
|  | 24/12/13 | 1268600 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAÎRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

B

Y

Dr. Youssef BOUZOUBAA

Neurochirurgien (Adulte - Enfant)

Spécialiste des Maladies du Système Nerveux
et de la Colonne Vertébrale

Neurochirurgie à Crâne fermé : STEREOTAXIE
Electroencephalographie

Ex. Enseignant du C.H.U. Averroés
Expert Assermenté près des Tribunaux

18, Rue Abou Maachar quartier des Hôpitaux
(à coté de Radiologie Anoual) - Casablanca

Sur Rendez-vous



الدكتور يوسف بوزوبع

إختصاصي في جراحة أمراض
الدماغ والأعصاب والعمود الفقري

الكبار والأطفال

التخطيط المبرمجي للدماغ

مدرس سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد
خبير معلم لدى المعاهد

18، زنقة أبو عسر في المستشفيات - الدار البيضاء

بالميعاد

Casablanca, le 28 DEC. 2019 الدار البيضاء في

M^r Rezki Ahmed

→ Valpro LP 500 Cooper

139,60 x 8

→ Carbamoyl sodium

134,80

Pharmacie HAY BOUCHRA
Dr. Nisrine BOUCHRA
47, Lotissement Bouchra
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél : 05 22 58 19 49

40

1

Tanganil

100

2

100 mg

↙ VAL PRO x (3)

LOT: 1049126
PER: 10-2021
PPV: 139,600H

LOT: 104912B
PER: 10-2021
SSN: 120-6094

LOT: 1038893
PER: 05-2021
PPU: 139,600H

191640
07 2023
134.80
134.80

NEOTROPHYL 8₂₀
mg

LECTURE
40,000

LECTURE 16

PRAXILENG 200 mg x(9)

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV: 69,00DH

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV: 69,000H

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV:69,000DH

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV:69,000DH

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV:69.00DH

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV: 69,00DH

LOT : 191221
UT AV: 04/2022
PPV: 69,00DH

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV:69,000DH

LOT : 191222
UT AV : 03/2022
PPV:69,000DH